

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran
60 C chemin du Moulin
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 29 mars à 20 heures

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires présents : 11

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 0

Nombre de pouvoir : 5

Date d'envoi de la convocation le 17 mars 2022

Titulaires présents :

Jean-Pierre FRESSOZ, Eric DELHOMMEAU

Roland DUBOIS, Françoise MUGNIER, Patricia MERMOZ, Gilles REY

Jean-François BRAISSAND

Serge BERNARD-GRANGER, Alexis BUTTIN, Jean Pierre LACOMBE, Yohann TRANCHANT,

Titulaires absents :

Vincent BOULNOIS, Pierre DUPERIER, Hervé FERROUD-PLATTET, Max JOLY

Agnès BARILLIER, David DUBOSSON,

Francis VAUJANY, Martine VIBERT

Suppléants présents prenant part aux votes :

Pouvoirs

Madame Martine VIBERT donne pouvoir à Monsieur Yohann TRANCHANT

Monsieur Francis VAUJANY donne pouvoir à Monsieur Yohann TRANCHANT

Madame Agnès BARILLIER donne pouvoir à Madame Patricia MERMOZ

Monsieur Vincent BOULNOIS donne pouvoir à Monsieur Eric DELHOMMEAU

Monsieur Hervé FERROUD-PLATTET donne pouvoir à Monsieur Eric DELHOMMEAU

Monsieur Jean-Pierre FRESSOZ a été élu secrétaire de séance

Réf : D_B_002_22

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2021 du SMIAC.

La balance des comptes s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat antérieur reporté : 300 000,00 €

Dépenses de l'exercice : 457 438,11 €

Recettes de l'exercice : 632 765,50 €

Résultat de l'exercice : 175 327,39 €

Résultat à reporter sur 2022 : 475 327,39 €

Section d'investissement

Résultat antérieur reporté :	27 392,18 €
Dépenses de l'exercice :	948 541,01 €
Recettes de l'exercice :	953 456,83 €
Résultat de l'exercice :	+ 4 915,82 €
Résultat à reporter sur 2022	<u>32 308,00 €</u>

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré, le Comité Syndical

DECIDE A L'UNANIMITE

D'APPOUVER le compte administratif 2021 qui présente à la clôture de l'exercice 2021 un excédent de fonctionnement de 475 327,39 € et un excédent d'investissement de 32 308,00 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Yohann TRANCHANT